

Lettre de mission 2014-2019

CDP Jean-Yves SCHUL

Chef de corps de la zone de police de Gaume

Etalle, le 20 novembre 2014

1. Dispositions générales

1.1. Signataire

Commissaire divisionnaire Jean-Yves Schul, chef de corps de la zone de police de Gaume

1.2. Objet de la lettre de mission

Par la présente lettre de mission, et pour la période d'exécution de ce mandat, je souhaite déterminer mes **engagements et objectifs** à réaliser en fonction des moyens mis à disposition à cet effet.

Dans ce sens, la présente lettre de mission constitue une note d'engagements formalisée et élaborée en concertation avec le Collège de police et au sujet de laquelle je rendrai compte de manière loyale et transparente.

J'ai prêté serment comme chef de corps de la zone de police de Gaume devant le collège de police le 15 novembre 2014.

1.3. Entrée en vigueur et durée de la lettre de mission

La lettre de mission entre dès lors en vigueur le 15 novembre 2014 et reste valable jusqu'au terme du mandat, le 20 novembre 2019.

1.4. Fil rouge de la lettre de mission

Le point de départ pour la rédaction de la présente lettre de mission ne se limite bien évidemment pas à la réglementation¹. Le texte « *mission statement* » de la zone de police de Gaume² et le plan zonal de sécurité 2014-2017 constituent le fil rouge de l'exercice de mes missions et compétences et indiquent clairement la direction à prendre.

Je m'inscris clairement dans cette continuité. Je souhaite que la zone de police de Gaume soit brillante, qu'elle demeure une police professionnelle, visible, efficace apportant une réponse spécifique innovante et de qualité aux attentes légitimes des citoyens et des partenaires. Je veux que notre organisation soit reconnue dans son travail par les citoyens et les autorités. Afin de lutter efficacement contre le sentiment d'impunité et d'insécurité, je souhaite que la police apporte **une réponse rapide lorsqu'un fait est commis**. Je souhaite donc que notre organisation renforce **son engagement opérationnel** et sa production de sécurité de manière durable notamment en optimisant et rénovant sans cesse l'offre de services dans un **contexte budgétaire très limité**.

Je m'engage à valoriser notre potentiel humain.

¹ Les missions et domaines de responsabilité du chef de corps sont décrits dans divers textes dont les principaux textes sont :

- la loi du 5 août 1992 sur la fonction de police et la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux ;
- l'arrêté ministériel du 11-01-2006 fixant la description de fonction de chef de corps et les exigences de profil qui en découlent ;
- la délibération du Conseil de police du 16 juin 2014 (proposition au Roi) ;
- l'arrêté royal du 10 octobre 2014 (désignation par le Roi) ;
- le plan zonal de sécurité 2014-2017 de la zone de police de Gaume ;
- le plan national de sécurité 2012-2016 ;
- le 'mission statement' de la police locale de Gaume (mission, vision, valeurs) ;
- les circulaires ministérielles CP 1 du 27 mai 2003 (community policing) et CP 2 du 3 novembre 2004 (développement organisationnel) et le texte vision 'Vers l'excellence dans la fonction de police' de 2007 ;
- le rapport d'évaluation du conseil fédéral de police sur les 10 ans de la réforme de la police du 28 mai 2009 ;
- diverses circulaires contraignantes (MFO), les circulaires des procureurs généraux, les circulaires GPI et les circulaires du Parquet provincial.

² Cfr Plan zonal de sécurité 2014-2017 de la zone de police de Gaume.

Les attentes, la satisfaction et la confiance des personnes concernées, en particulier des membres du Collège et du Conseil de police, des membres du Conseil zonal de sécurité, des citoyens et des collaborateurs occupent donc une position centrale.

Dans l'esprit du code de déontologie et des valeurs de la police intégrée, j'exerce mes compétences et missions avec un style basé sur :

- Une attitude ouverte et transparente ;
- Une communication interne et externe constructive ;
- La volonté de rendre compte régulièrement et loyalement ;
- Le travail orienté vers les résultats concrets ;
- La motivation, la satisfaction et l'intégrité de tous les collaborateurs ;
- Le souci de respecter des valeurs propres telles que la diversité et la communication non-violente ;
- Le souci d'améliorer et d'innover ;
- Un leadership inspirant et audacieux.

2. Objectifs généraux

Grâce à mon engagement personnel, mon dynamisme, mon expérience et ma disponibilité permanente, je veillerai, en tant que responsable final, à ce que toutes les entités de la zone de police de Gaume, compte tenu de leurs responsabilités et compétences, **contribuent de manière concrète et visible à la sécurité**. A cet égard, je souhaite que nous soyons avant tout attentifs à accomplir nos **tâches fondamentales**. Tout comme le souhaitent les autorités, l'adage « *davantage et mieux de bleu dans la rue* » doit constituer un leitmotiv pour notre organisation.

Au cours de mon mandat, je tiens à ce que la zone de police de Gaume soit une organisation dynamique où la **confiance mutuelle et la collaboration sont inscrites en lettres d'or et où il fait bon travailler ensemble**. Je veillerai à mettre en place et renforcer la collaboration entre les différentes entités qui composent notre zone de police (direction, postes, SER, UZC), entre les différentes fonctionnalités (accueil, travail de quartier, intervention et surveillance, enquête et recherche locale, assistance policière aux victimes, circulation et gestion négociée de l'espace public) et aussi avec la police fédérale et les autres partenaires (policiers et non policiers, étrangers) qui œuvrent dans la chaîne de sécurité. Une **Dir Ops** rénovée devra être mise en place. **L'échange d'information et la communication performante** sont les deux axes importants de cette collaboration accrue. Dans ce cadre, je serai très vigilant à favoriser un climat de confiance, de sorte que chaque collaborateur se sente impliqué et responsable. La responsabilisation implique aussi le courage de prendre des décisions, de donner un feed-back (par rapport aux tâches et à l'attitude), de communiquer loyalement de manière posée même dans les situations difficiles et de défendre les attentes légitimes des membres du personnel.

Je m'engage à **rendre compte** ouvertement de la politique, de la gestion, du fonctionnement, des actions et des résultats de la zone de police de Gaume. Je le ferai dans le cadre des réunions du Collège, devant le Conseil de police, au sein du Conseil zonal de sécurité et aussi dans le cadre d'un rapport annuel. Je ferai ainsi preuve de transparence vis-à-vis non seulement des autorités, mais également des partenaires et des collaborateurs, dans le respect du secret professionnel. Cette justification portera sur :

- l'aspect **quantitatif** (par exemple, le lien entre les actions et les résultats (outcome) ou les rapports financiers) et sur,
- l'aspect **qualitatif** (la manière dont la police locale de Gaume s'acquitte de ses tâches (fonctionnalités, priorités, points d'attention particuliers, projets).

Je veillerai à ce que la zone de police de Gaume donne un **feed-back** par rapport au travail (ce que les personnes font et la manière dont elles le font) car cela constitue l'un des éléments qui motivent le plus les collaborateurs à être performants.

Je m'engage à **améliorer la qualité de la fonction judiciaire** à tous les niveaux de notre organisation. Je souhaite par ailleurs susciter l'apprentissage permanent, le développement des compétences, l'accompagnement et la protection des collaborateurs dans l'exécution de leurs missions (formation, sécurité, bien-être, charge psychosociale, respect du matériel, discipline, déontologie, contrôle interne,...).

La zone de police de Gaume entend anticiper les défis (notamment budgétaires) et les problèmes qui pourraient se poser. Elle doit dès lors tenter en permanence de saisir toutes les opportunités qui se présentent à elle ou, en cas de problème nouveau, de chercher des solutions nouvelles. On attend du chef de corps comme de chaque collaborateur qu'ils adoptent tous deux cette attitude. En termes de management, il s'agit notamment de **la création d'une cellule de management, d'une attention particulière sur le contrôle interne, de la redéfinition, à terme, d'une structure d'évaluation des risques (SIPP) et d'une cellule ICT**.

Le développement durable est un thème qui gagne de plus en plus d'importance (Responsability Social Enterprise). L'économie et la responsabilité écologique des entreprises visent surtout des résultats à longue échéance, ce qui demande une planification et une préparation à long terme au niveau du recours économique et écologique aux infrastructures, de l'énergie, de la consommation d'eau, des véhicules, du matériel, ... Dans ce cadre, je m'engage à tenter d'établir une stratégie pluriannuelle à cet égard impliquant notamment un plan relatif à l'efficacité énergétique, logistique et aussi financière. Les efforts consentis dans ces domaines doivent permettre de réaliser des économies, sans toutefois entraver l'efficacité du fonctionnement policier. La mise à disposition de ces bénéfices au profit des services qui ont fourni les efforts afin d'améliorer leur propre fonctionnement, peut constituer un incitant. Thèmes et crédits où on va faire attention....

Le travail policier (et notamment lors de l'exécution d'enquêtes judiciaires) est fortement guidé par l'information. La disponibilité en temps opportun d'informations vérifiées et analysées constitue un facteur critique de succès. Le rôle du Bureau Zonal d'Information (BIZ) est crucial dans cette dynamique. Je m'engage à innover au niveau des technologies ICT afin d'offrir des possibilités de gestion et d'exploitation optimale des informations. Il me semble, en outre, nécessaire d'utiliser des instruments permettant un suivi permanent de l'état d'avancement des enquêtes judiciaires (DOS³, RIR, PV) au sein de notre zone de police.

Le recours aux médias sociaux en tant que moyen de communication, mais aussi comme source d'information est encore trop peu employé dans l'exécution quotidienne des tâches. Nous devons revoir nos méthodes de travail et « travailler autrement ». La mise en œuvre au sein de la zone de police de Gaume d'une « cellule ICT » permettra à notre zone de police d'entrer dans le 21^{ème} siècle avec :

- un ICT plus mobile ;
- une collaboration accrue avec des boîtes mails fonctionnelles ;
- une optimisation des outils actuels (ISLP) et ;
- le développement d'une plate-forme web zonale.

Je souhaite rechercher avec mes collègues chefs de corps toutes les possibilités de collaboration et de partenariat afin de viser une utilisation efficace des moyens et de la capacité policière. Avec le niveau fédéral, je serai particulièrement attentif à l'offre de service du CIC Lux, du CIA et du CIK.

Je souhaite mettre en avant un leadership plus inspirant, notamment en

- Organisant le commandement au sein postes ;
- Assurant le suivi des interventions (écoute radio, OPA-OPJ et dispatching par le CIC);
- Valorisant les cadres moyens notamment en les engageant dans les pauses à risques et en leur confiant des missions d'encadrement et de coordination des équipes en service ordinaire (orientation plans d'action, objectifs stratégiques (OS1 - > OS3) et points d'attentions particuliers (PAP 1 -> PAP 4).
- Redéfinissant le rôle de l'officier de permanence dans l'esprit de « que puis-je faire pour vous, en améliorant les processus d'enquête en concertation avec l'officier judiciaire et le SER ;
- Améliorant significativement la qualité de la communication (former à la communication non-violente, professionnaliser le briefing Ops),
- Suivant les résultats ;

³ Il y a lieu de sensibiliser les collaborateurs dans le cadre d'une réunion bimestrielle

3. Objectifs liés aux missions de base

Chaque zone de police se doit d'assurer sept missions⁴ de base fixées par arrêté royal. Il s'agit du **travail de quartier**, de l'**accueil**, de l'**intervention**, de l'**assistance policière aux victimes**, de la **recherche et l'enquête judiciaire locale**, du **maintien de l'ordre public** et de la **circulation**.

Un concept commun, marquant, s'applique cependant à toutes ces fonctionnalités. Il s'agit du **concept de police de proximité**. Ce concept repose sur une approche large de la sécurité et de la qualité de vie et où la police s'intègre davantage dans la société, se met à la disposition du(es) citoyen(s) et qui de concert avec les communautés, s'attèle à la mise en évidence de solutions prenant en compte les caractéristiques locales des causes de l'insécurité. Ce concept s'articule autour de **cinq piliers essentiels**. Il s'agit :

1. Une **orientation externe** : la police locale doit être consciente rapidement et complètement de tout ce qui « se vit et se trame » au sein de la société ;
2. Une dynamique de **résolution durable de problèmes** : la police locale ne doit pas faire l'économie d'identifier les facteurs responsables de l'insécurité. La police locale doit aussi agir rapidement et à temps sur ces causes d'insécurité;
3. Le **partenariat** avec toutes les instances de la chaîne de sécurité (services communaux et provinciaux, Parquet, CPAS, SPW, DNF,...) ;
4. La police locale doit s'acquitter de ses responsabilités et **rendre des comptes** à propos des réponses qu'elle a fournies ;
5. **L'implication capable** de tous les policiers de la zone de police de Gaume.

La police a pour objectif de lutter contre l'insécurité et la criminalité. Elle a aussi pour mission de s'occuper au quotidien de problèmes moins spectaculaires. La police s'investit donc dans la résolution d'une série de problèmes ou conflits, latents ou avérés, qui perturbent la vie quotidienne des citoyens. Résoudre ces problèmes s'effectue en partenariat avec d'autres instances. Ce concept de police de proximité est donc transversal et s'applique à toutes les fonctionnalités.

⁴ Arrêté Royal du 17 septembre 2001 :

1. Le travail de quartier ;
2. L'accueil ;
3. L'intervention ;
4. L'assistance policière aux victimes ;
5. La recherche et l'enquête locales ;
6. La sécurité routière ;
7. La gestion négociée de l'espace public.

3.1. Le travail de quartier

3.1.1. Situation

Le travail de quartier consiste à développer le travail de proximité et la visibilité policière. Le rapprochement souhaité ne consiste pas seulement en un déplacement physique mais se concrétise surtout par du dialogue, des échanges, des rappels de la norme, soit des contacts personnalisés. Le service de police doit être visible, accessible, contactable et équitablement réparti sur le territoire de la zone de police de Gaume, tout en tenant compte des circonstances locales et de la densité de population. On observe une grande différence dans les manières de travailler au sein des postes (charge de travail).

Date de collecte des données	Nombre d'habitants	Nombre d'agents de quartier (selon la norme ⁵)	Nombre réel d'agents de quartier en fonction	Nombre de postes/bureaux de police	Capacité enregistrée au niveau du cahier de service
01/01/2015	36918	9	24	7	19799 Hr effectuées en 2014

3.1.2. Objectifs

Le travail de quartier comprend trois volets indissociables les uns des autres :

- Un volet **individuel** (professionnel) plus axé vers l'inspecteur de quartier lui-même, son profil de compétences, sa motivation et ses conditions de travail (horaires et rémunérations) ;
- Un volet **fonctionnel** orienté vers les missions prioritaires et le rôle spécifique, la formation, l'intégration opérationnelle au sein de l'ensemble des fonctionnalités de base, l'intégration dans la politique policière zonale (PZS), la concertation, le partenariat, la résolution de problèmes et les contacts avec la population ;
- Un volet **organisationnel** visant l'occupation concrète, visible, décloisonnée du terrain, l'accessibilité et la contactabilité.

Il conviendra pour la direction zonale de :

- prendre la mesure des attentes de la population par rapport au travail de quartier ;
- d'affiner la question de la place que doit avoir cette fonctionnalité au sein de la zone de police de Gaume en tenant compte des souhaits des autorités locales.

Les inspecteurs de quartier seront **visibles, accessibles et contactables**⁶ dans leur quartier de manière telle que les citoyens doivent être en mesure de les voir, de s'adresser à eux, de leur poser des questions. L'accessibilité du bureau de quartier ainsi que des jours de quartier seront évalués et déterminés en concertation avec les autorités locales.

Les dossiers administratifs (domiciliation, moralité, attestations diverses, notification de retrait PC,...), judiciaires (apostilles, recueil des plaintes, recherche d'info judiciaire) et autres (Ctl des libérations conditionnelles,...) **seront traités dans les délais impartis**, ce qui entraîne au niveau des agents de quartier une gestion professionnelle de leur travail et de leur temps.

Les agents de quartiers **répondront aux demandes d'informations** qui émanent des entités de la zone de police de Gaume (direction, Dir Ops, officier judiciaire, SER, intervention, accueil, APV, UZC,...) ou qui proviennent de partenaires externes (services communaux, Parquet, Maisons de justice, autres

⁵ La norme d'organisation et de fonctionnement des Sv de police (AR du 17/9/2001) prévoit 1 agent de quartier pour 4000 habitants.

⁶ Envisager l'utilisation d'un GSM de service

zones de police, SE,...), dans le sens où ils doivent disposer de la meilleure connaissance qui soit de leur quartier et de ses habitants.

Les agents de quartier **contribueront à la résolution (ou relayeront) d'une grande diversité de problèmes, collaboreront à des tâches de contrôle et de surveillance** et enfin, **participeront à des projets dans le cadre des priorités zonales** (Pex PLP), tels que :

- la gestion de conflits (différends familiaux (VIF), entre voisins, avec les jeunes,...) ;
- la surveillance de l'espace public (problématique des dégradations, des dépôts de déchets, des nuisances sonores,...) et la surveillance spécifiques (écoles, police veille, camps scouts, cafés à problèmes,...) ;
- la gestion de la circulation et du stationnement dans le quartier ;
- la participation aux campagnes de prévention (MEGA, BOB,...) et à des projets de prévention (VIF, danger de la rue, toxicomanie, soirées festives,...);
- l'assistance aux particuliers (relais social) ;
- le maintien de l'ordre dans des manifestations (foot, lors d'événements locaux,...) ;
- la détection des problèmes de quartier et l'écoute des demandes des habitants du quartier en essayant d'apporter une solution ;
- la participation à l'accueil aux permanences de quartier et de poste.

3.2. L'accueil

3.2.1. Situation

La fonction d'accueil consiste à répondre au citoyen qui s'adresse à un service de police en s'y présentant, en y téléphonant ou par courrier (électronique). Selon le cas, la réponse pourra consister en une réorientation vers un service interne ou externe plus approprié. Dans la zone de police de Gaume, l'accessibilité permanente d'un service n'est malheureusement pas garantie. Chaque commune dispose d'un poste de police qui, s'ils ne sont pas tous accessibles en permanence, garantissent, par des mesures techniques d'infrastructure, la possibilité pour le citoyen, d'entrer en contact avec un fonctionnaire de police (CIC).

Date de collecte des données	Nb de communes	Nb de postes (et bureaux)	Nb h de présence physique dans les postes et les bureaux		Capacité sur base annuelle
			Jours de semaine	Week-end/fériés	
01/01/2015	7	7	Virton : 5 x 8 h ; Florenville : 5 x 8 h ; Etalle : 5 x 4 h ; Rouvroy : 3 x ½ J ⁷ ; Meix : 3 x ½ J ⁸ ; Tintigny : 3 x ½ j. ⁹ ; Chiny : 5 x ½ J ¹⁰	2 x 4 h le samedi : Virton (sa am) Florenville (sa pm)	10015 Hrs effectuées en 2014 ¹¹
NORME : 12 heures par jour de présence physique dans le point d'accueil central + accessibilité via infrastructure technique et permanence téléphonique					
Situation réelle : Pas d'accueil central (zonal) avec présence de 12 heures. Absence de nécessité sur la faible demande du public mais accueil central répartition sur trois postes.					

7 Lundi et mercredi PM, vendredi AM

8 Lundi PM, mercredi AM & jeudi PM

9 Lundi PM, mercredi AM & jeudi AM

10 Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi

11 Les agents de quartier contribuent à concurrence de 7294 Hrs dans la fonctionnalité accueil.

3.2.2. Objectifs

A **court terme**, il convient de décrire clairement la fonctionnalité d'accueil au sein de la zone de police de Gaume (l'accueil zonal n'est pas assuré, l'accueil au niveau des postes et au niveau des bureaux de quartier **doit être évalué**). Il convient de formaliser les **instructions de travail** requises afin d'améliorer l'efficacité de la fonction d'accueil et veiller à mesurer le niveau de satisfaction du public qui se présente à l'accueil (nombre de visiteurs et provenance, rapidité/temps d'attente, qualité, nombre de renvois par client/cas, ...), tout en veillant à mesurer la satisfaction auprès de chaque visiteur. Dans un esprit de service de qualité, efficace et orienté vers la communauté et afin que l'accueil réponde autant que possible aux besoins et attentes du citoyen et des partenaires potentiels, **il convient au préalable de s'enquérir de ces besoins et attentes**.

La fonction accueil ne doit pas seulement être organisée physiquement et par téléphone, mais aussi par voie numérique (projet ICT).

Les infrastructures d'accueil devront être évaluées (nombre de places de parking, accessibilité pour tous y compris pour les personnes à mobilité réduite, déneigement en hiver, confort (sanitaires)). L'infrastructure d'accueil devrait idéalement faire l'objet d'un enregistrement « video-surveillance ».

3.3. L'intervention et la surveillance générale

3.3.1. Situation

La fonctionnalité intervention consiste à **apporter une réponse, dans un délai approprié**, à tout appel d'un citoyen qui requiert une intervention policière sur place. Cette réponse, selon les cas et le contexte (gravité, urgence, nature des faits) sera immédiate ou différée; dans ce dernier cas, le requérant sera informé des raisons et des délais. Dans la zone de police de Gaume, cette fonction est organisée de manière permanente et un Officier de police administrative et judiciaire est soit sur place, soit contactable et rappelable.

La zone de police ne dispose pas d'un service uniquement spécialisé dans l'intervention. C'est donc l'ensemble des policiers issus des postes de police qui participent à ce service. Le service d'intervention travaille 24hr/24. Il est constitué par plusieurs équipes qui patrouillent sur leur secteur respectif, soit le nord de la zone (Florenville, Chiny, Tintigny et Etalle), soit le sud de la zone (Virton, Rouvroy, Meix-Devant-Virton).

Leurs missions ne se limitent pas uniquement au traitement des cas urgents dont ils sont informés par le centre de communication de la province de Luxembourg (C.I.C - centrale 101), mais ils doivent également répondre à toute demande émanant du citoyen. Ils mettent à profit leur présence sur le terrain en patrouillant aux endroits sensibles, en réalisant des contrôles routiers etc.

Concrètement, il s'agit des policiers qui interviennent sur les lieux d'un fait en vue de porter secours, rétablir l'ordre public... sans oublier la rédaction des procès-verbaux y afférent.

La mise en œuvre d'un service d'intervention se fait principalement via un appel 101.

Date de collecte des données	Nombre d'équipes d'intervention		Nombre d'équipes supplémentaires (de pointe)		Capacité sur base annuelle
	Nombre	Heures de mise en œuvre	Nombre	Heures de mise en œuvre	
01/01/2015	1	00h00 – 24h00	1	Semaine : 07h/22hx5 22h/04hx1 Week-end : 22h/07hx2 14h/22hx2	32843 Hrs effectuées en 2014 ¹²
NORME : 1 équipe 24h/24h + 1 équipe de pointe 84 h/semaine					
Situation réelle : présence d'une équipe de pointe sur une période de 110 h/semaine.					

3.3.2. Objectifs

Eviter si possible de différer l'envoi d'une équipe d'intervention suite à un appel CIC Lux afin d'éviter le sentiment d'impunité chez les gens (prendre tous les appels) ;

Utilisation accrue des outils de suivi des interventions en partenariat avec le CIC (Cad viewer) ;

Suivi des fiches info ;

Mettre en place une seconde équipe de nuit ;

Améliorer la contribution des équipes d'intervention et de surveillance aux plans d'action PZS 2014-2017 ;

Améliorer la collaboration avec les autres fonctionnalités (par exemple, travail en binôme avec les agents de quartier en journée) ;

Assurer le suivi des formations professionnelles (maîtrise de la violence) ;

Assurer un suivi rigoureux des véhicules et du matériel d'intervention.

3.4. L'assistance aux victimes

3.4.1. Situation

Toute personne ou son entourage qui, à la suite d'un acte punissable, a subi des dommages matériels ou moraux est une " victime de délit ". Etre victime peut entraîner de nombreuses conséquences dans de nombreux domaines : financier, matériel, corporel, psychologique, social ou juridique.

C'est pourquoi chaque membre du personnel des services de police qui est en contact avec une victime veille à lui donner un accueil adéquat, un soutien émotionnel, de la compréhension (de l'empathie), de l'information, une aide pratique et, si nécessaire, une orientation vers des services spécialisés. Le policier n'est pas pour autant assistant social ou thérapeute. C'est pourquoi, la zone de police de Gaume dispose d'un Service d'Assistance Policière aux Victimes (SAPV) vers lequel la victime peut être dirigée dans le respect de sa vie privée, du secret de l'enquête et du secret professionnel.

3.4.2. Objectifs

Garantir l'exécution des missions exécutées par des policiers notamment par

- L'accueil qui nécessite une écoute active et de l'empathie
- L'assistance pratique
- La diffusion d'informations

¹² Sans compter les interventions sociales qui représentent 562 Hrs de prestation en 2014.

- La rédaction du procès-verbal
- L'orientation
- La reprise de contact avec la victime

Développer l'offre de service par des collaborateurs spécialisés en :

- **Sensibilisant et formant tous les collaborateurs** de la zone de police de Gaume à l'accueil des et à l'appui aux victimes, à l'importance de l'apport de certaines informations spécifiques aux victimes, à l'orientation des victimes vers un service spécialisé ;
- **Assurant un rôle de permanence 24 H / 24, 7 j / 7.** Une intervention systématique de l'assistante sociale est obligatoire en cas de :
 - Collaboration à l'annonce de la mauvaise nouvelle (accident de roulage, meurtre) et lorsque l'entourage demande un accompagnement auprès des pompes funèbres ;
 - Prise en charge d'enfants. Lorsque des enfants se retrouvent seuls, perdus et sont victimes du comportement de leurs parents, il est opportun de les prendre en charge pour les rassurer, les sécuriser lors d'une perquisition, ... ;
 - Intervention systématique dans certains cas tels que des accidents graves ou mortels, des faits de mœurs, des vols avec violences, des car-jacking, des coups et blessures graves, des agressions qui mettent la victime dans un état de choc émotionnel important ou de traumatisme ;
 - Intervention auprès de témoins qui se trouvent dans un état de choc ou qui sont traumatisés à la vue d'une infraction pénale, d'un accident grave, d'une tentative de suicide ou de la mort d'une personne ;
 - Violences familiales et conjugales. Lorsqu'il s'agit d'une situation de couple dominé/dominant où la victime est sous le choc et/ou a besoin d'être relogée en urgence (s'il existe un danger, si pas de famille, si pas de moyens financiers, peur que l'auteur se manifeste) ;
 - Intervention (uniquement à la demande du Chef de zone) lors de perquisitions définies comme étant délicates et problématiques ;
 - Disparitions inquiétantes en fonction de l'état de choc de l'entourage ;
 - Enlèvements parentaux.
- **Contribuant au développement de projets de prévention**
 - Projet violences intrafamiliales - Pool VIF's
 - Projet « disparition des seniors fragilisés »
 - Plan de Cohésion Sociale
 - Assistance et Soutien en Intervention de Crise – Projet « ASIC »
 - Projet « diversité »
 - Plates-formes violences conjugales et TEH
 - Projet toxicomanie
- De par leur proximité avec les membres du personnel, les AS sont naturellement et fréquemment sollicitées afin de répondre à des demandes d'accompagnement social au profit des membres du personnel. Dans ce contexte, et de par leurs positions privilégiées, les AS assurent le relais avec les autres services compétents (personnes de confiance) et les autres services d'appui (stress team, appui psychologique, SSDGPI,...) et la direction zonale du corps de police.

3.5. La recherche et l'enquête locales

3.5.1. Situation

La fonction de recherche et d'enquête locales consiste en l'exécution des missions qui sont remplies prioritairement par la police locale et ce, sur la base de la loi sur la Fonction de Police, de la Loi du 07.12.1998 et d'une directive du 20.02.2002 du Ministre de la Justice. Il s'agit essentiellement de missions de recherche et d'enquête découlant d'événements et de phénomènes locaux sur le territoire de la zone de police de Gaume tels que: vols dans les habitations, car-jacking, consommation et trafic de stupéfiants, agressions, meurtres, hold-up, criminalité économique et financière.

Au sein de la zone de police de Gaume, la fonctionnalité « recherche et enquête locales » est gérée et mise en œuvre par un officier judiciaire, un chef de service d'enquête et de recherche locale (SER) et 8 enquêteurs. L'officier judiciaire, et les enquêteurs sont localisés dans les bureaux de la direction zonale à Etalle.

L'officier judiciaire assure le rôle de facilitateur, de coordinateur et est le référent pour tous les enquêteurs dans le cadre de leurs missions de recherche et d'enquête ainsi que sur tous les autres policiers qui font des PV ordinaires ou qui réalisent des enquêtes.

Le SER est placé sous l'autorité d'un chef SER qui assure non seulement la gestion quotidienne du SER mais assure également certaines enquêtes. Le SER comprend 5 teams d'enquête. Les enquêteurs localisés dans les poste de police se voient également confier des enquêtes liées au territoire du poste ou lorsqu'une bonne connaissance de la population locale est exigée (ex. mariage de complaisance, enquêtes de voisinage et enquêtes famille). Les policiers de proximité apportent une contribution très importante à cette fonctionnalité notamment par le traitement d'un nombre important d'apostilles judiciaires ainsi que par la collecte d'informations et ce, en plus de tous les devoirs de constat et d'enquête menés d'initiative. Les membres de l'intervention contribuent également à cette fonctionnalité lorsqu'ils accomplissent leurs écritures.

Les compétences individuelles de chaque enquêteur ainsi que leur possibilité par rapport à la charge de travail constituent bien évidemment des critères pris en compte pour la répartition du travail. Conformément aux dispositions prévues par de nombreuses circulaires publiées ces dernières années, pour un certain nombre de matières ayant un volet judiciaire, plusieurs pilotes/personnes de référence - pas nécessairement des enquêteurs - ont été désignés dans la zone et contribuent à la fonctionnalité « Recherche et enquête locales » (il s'agit des pilotages EPO/PVS, ECOFIN, Violences intra-familiales (VIF), Stupéfiants, PLP41, Radicalisme, Groupes d'auteurs itinérants).

Date enregistrement des données	Effectif global du corps (organique)	Effectif cadre opérationnel	Service Recherche et Enquête (membres fixes)	Capacité en fonction de la norme	Capacité "recherche" annuelle
01/01/2015	115	85	9 (13680 Hr.)	6	16186 Hrs effectuées en 2014 ¹³
NORME: 10 % de l'effectif opérationnel pour les corps dont l'effectif global ≥ 230, pour les autres corps, 7 % de l'effectif opérationnel avec minimum 1 équipe de 2 pour les jours de semaine					
Situation réelle : effectif de la SER a été porté à 9 en 2014 (détachement d'un INPP)					

¹³ Enquêtes et apostilles au niveau zonal (SER, postes, UZC, direction)

3.5.2. Objectifs

Mettre en place un CCU zonal en concertation avec la Pol Fed ;

Collaboration accrue avec entre le SER et les postes (services mixtes), travail en appui des postes (proximité (recherche d'info), enquêtes en poste) ;

Assurer la recherche d'information dans le domaine du radicalisme ;

Optimaliser la fonction judiciaire au sein de la zone de police en collaboration avec l'officier judiciaire.

3.6. La gestion négociée de l'espace public

3.6.1. Situation

Système de permanence : Officier de police administrative (OPA) et Officier de police judiciaire (OPJ)	OPA	Oui	Dans un accord de coopération inter zonale	Non
Date enregistrement des données	OPJ	Oui	Dans un accord de coopération inter zonale	Non
2014	3518 Hrs en 2014 (toutes les festivités locales et services d'ordre, inclus les dispositifs soirées festives)			
Norme : 1 Officier de police administrative (OPA) joignable et rappelable en permanence				
Situation réelle : permanence garantie				

3.6.2. Objectifs

Etablir un organigramme de la capacité Hycap zonale (Comd PI, Adjoint Comd PI, chef de section, chauffeur (permis C), opérateur radio, Eq d'arrestation,...) ;

Dresser un état des lieux des tenues MROP disponibles (en collaboration avec les autres zones et la Pol Fed) ;

Formaliser une instruction relative l'appui spécialisé au sein de la zone de police de Gaume, en concertation avec le comité P et en synergie avec la ZP Arlon ;

Définir une ligne de conduite pour la gestion des matches de football à Virton (Commandement de SO et appuis de la police fédérale) ainsi que pour certaines soirées festives en collaboration étroite avec la Dir Ops (Dampicourt, Carnaval, Grand feu, Soirée mexicaine,...).

3.7. La circulation routière

3.7.1. Situation

L'unité Zonale de Circulation (UZC) de la zone de police de Gaume, composée de quatre membres du personnel, assure la régulation de la circulation et contribue par ses différentes actions à la sécurité routière. Afin d'augmenter la sécurité du réseau routier, elle met en place des actions répressives et préventives en tenant compte de la corrélation accidents - comportements inadaptés des usagers

L'UZC avec d'autres entités de la zone de police de Gaume (postes de police, team management) participent aux différentes concertations mobilité et proposent à l'autorité des aménagements en termes de signalisation et d'infrastructure routière. L'UZC contribue ainsi à aider les communes à trouver des solutions structurelles pour améliorer la circulation au sein de la zone et surtout éliminer les lieux « accidentogènes ».

Les postes de police rendent un avis à l'autorité administrative sur toute demande d'occupation de l'espace public (festivités, événements sportifs,...).

L'UZC répond aux demandes d'intervention en matière de roulage (aide au constat d'accident à l'amiable, balisage, déplacement de véhicules, encadrement de festivités,...) et assurent avec les postes de police la prévention et la répression des infractions. Ils disposent d'un radar mobile et d'un radar à placer dans 10 boîtiers fixes. La vitesse demeure le principal facteur d'accident, des contrôles radar préventifs et répressifs sont exécutés chaque jour sur le réseau routier. L'accent est mis sur les actions de contrôle avec interception. L'UZC assure également des formations spécifiques, l'analyse des statistiques « accidents de roulage », développe des synergies avec la régie des routes.

Date de collecte des données	Cellule circulation	Conseiller en mobilité	Appui Calog	Capacité prévue au TO
01/01/2015	4 (1INPP-2INP-1AGP-)	1	0,8 FTE	5 (1 INPP/1 INP/2 AGP/1 NivD)
Norme : 8% de la capacité de travail totale de la zone doit être dévolue à la fonction « circulation »				
Situation réelle : 13043 Hrs prestées dans cette fonction en 2014 (plan d'action roulage, PMT, contrôles, écriture, encodage, réunions, etc.), soit un total de 7,7% des prestations totales (169641 heures hors indisponibilités)				

3.7.2. Objectifs

Lutter efficacement contre la vitesse excessive ;

Développer les synergies avec les postes (services mixtes, expertises pour les dispositifs, formation drogue au volant, sampling,...) et veiller en cas de besoin à renforcer le dispositif « Intervention » ;

Se tenir prêt à mettre en œuvre les SAC vitesse au niveau communal ;

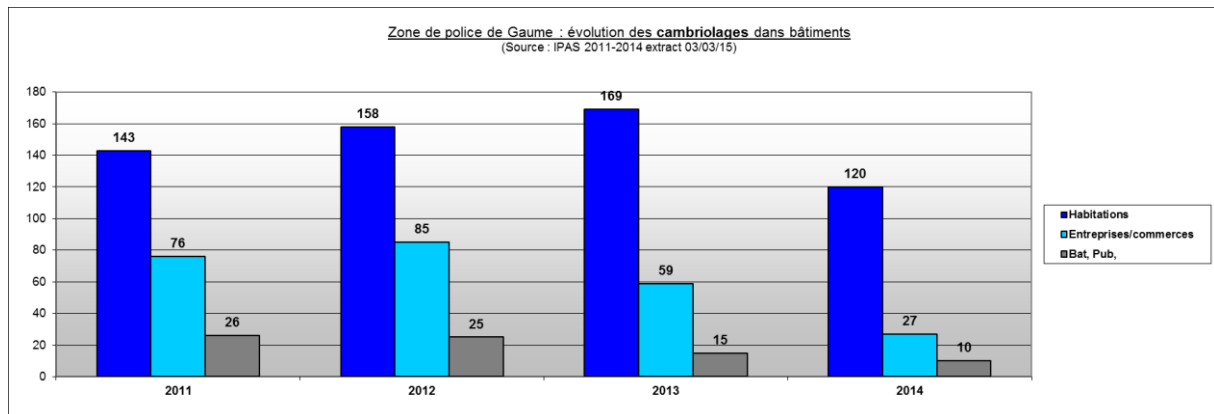
Mettre en œuvre l'approche multirécidiviste dans le domaine de la sécurité routière.

4. Objectifs opérationnels (approche par projet de phénomènes spécifiques)

4.1. Objectif stratégique 1 : Lutter contre les vols dans les habitations, commerces entreprises et bâtiments publics

4.1.1. Situation

La lutte contre les atteintes aux biens et plus particulièrement les cambriolages constitue le premier objectif stratégique du PZS 2014-2017. Cette délinquance très mobile (les groupes d'auteurs itinérants) présente aussi une facette locale. Bien que le phénomène soit en nette diminution ¹⁴ et que les initiatives prises dans le cadre du plan 2014-2017 nous paraissent encourageantes notamment grâce à une cartographie mensuelle des vols, la formation des agents de quartier en techno-prévention, une présence policière visible sur le terrain (patrouilles spécifiques) et grâce à un début d'optimisation du constat, de la recherche et du suivi, il nous semble que l'efficacité opérationnelle puisse encore être améliorée notamment en professionnalisation du service.



4.1.2. Objectifs

1. Au niveau ILP :

- mettre en place un **monitoring quotidien** ¹⁵ des vols au niveau du BIZ ¹⁶,
- transmettre l'**information opérationnalisée** pour l'établissement des BSV ou des briefings opérationnels des équipes d'intervention, de police de proximité ou de l'UZC (chaque équipe devant recevoir les éléments essentiels d'information (EEI) et pouvant être utilement commandée de service ¹⁷ pour lutter contre ce phénomène). L'efficacité des contrôles pourra être optimisée grâce à l'utilisation **d'une caméra ANPR mobile** ;
- utiliser les techniques d'analyse stratégique pour présenter en réunion de coordination une image mensuelle du phénomène (partenariat avec le BIZ). Sur cette base, orienter et déterminer des actions de contrôle ;

¹⁴ L'évolution montre une baisse assez significative des cambriolages dans les habitations (169 en 2013 et 120 en 2014 soit -28%), des cambriolages dans les entreprises et commerces (59 en 2013 et 25 en 2014 soit -58%) et les bâtiments publics (15 en 2013 et 10 en 2014, soit -33%). Les vols simples suivent la même tendance. Nos données propres (ISLP) confirment cette tendance générale et permettent d'affiner encore le constat : 206 PV initiaux pour vol dans habitation en 2013 et 153 en 2014, soit -26%. On observe une diminution assez nette des vols dans et sur voitures (-44%). Les vols de véhicules sont en légère diminution.

¹⁵ Dans le temps,

Dans l'espace,

Sur base des modus operandi,

Sur base des auteurs potentiels,

En fonction du traitement des infos du CIC Lux, du CIA, du CCPD, et des partenaires policiers belges et étrangers.

¹⁶ En concertation avec le CIA (antenne de Neufchâteau).

¹⁷ Soit au niveau du poste, soit au niveau de la DirOps

2. Poursuivre le travail d'amélioration des **constatations** (triptyque – Labo) des vols en améliorant la recherche et la protection des traces et en systématisant l'appel du Labo, l'enquête de voisinage et la revisite ;
3. Optimiser la **fonction enquête** en :
 - Redynamisant le rôle de l'officier judiciaire notamment par l'organisation de réunion de coordination judiciaires avec les différents partenaires ;
 - Systématisant l'EPO et en cas d'absence d'élément le PVS ;
 - Améliorant sans cesse l'interactivité au sein des postes (Int – Prox) et au niveau zonal (poste – poste, poste – SER, poste – UZC).
4. **Améliorer l'efficacité des contrôles.** Tout ce qui est volé ou recélé finit toujours par être en circulation. Outre les lieux de commission des vols, notre présence visible doit être renouvelée notamment en augmentant significativement le volume des contrôles ciblés sur les axes utilisés par les délinquants (notamment les axes menant à la France, à l'autoroute E411 et sur l'axe Est-Ouest), à hauteur de certains points de passage obligés et dans les zones où les auteurs potentiels locaux se trouvent en :
 - **Intensifiant notre capacité à surveiller le terrain et certaines zones** dans un contexte budgétaire contraint (heures supplémentaires limitées à 4200 /an) et un agenda événementiel bien rempli (carnaval de Florenville, Foire aux artistes, Contes de Chiny, fêtes et soirées festives,...) ;
 - **Préservant et dégageant les capacités nécessaires** (soit au sein du poste, avec l'appui des autres postes et de l'UZC, avec l'appui du CIK via la DirOps) ;
 - **Coordonnant l'action des services extérieurs** (suivi des BSv au niveau des postes et au niveau de la direction zonale).
5. Sensibiliser, informer, conseiller et emporter l'adhésion des citoyens en :
 - Diffusant des articles de prévention pour la sécurisation des habitations via les média sociaux (Facebook), les bulletins communaux et la presse locale ;
 - Créant des partenariats locaux de prévention visant à susciter une « participation citoyenne ». Ces partenariats peuvent être obtenus en organisant des réunions d'information consistant à expliquer l'action de la police, en délivrant des messages de prévention ciblés et aussi en rendant compte au citoyen sur le service accompli ;
 - Créant un folder dans le cadre de la techno-prévention en partenariat avec les communes ;
 - Créant un réseau de conseillers en techno-prévention ;
 - Créant un système d'alerte des citoyens (SMS) en cas d'épidémie de vols ou pour attirer l'attention des citoyens à la prise de mesures de protection ;
 - Menant des campagnes de sensibilisation « un jour sans » ;
 - En diminuant le nombre de fausses alarmes.
6. Améliorer la prise en charge des victimes là où il y a un contact auteur – victime en systématisant la visite de l'AS et en assurant un suivi des revisites au niveau de la DirOps (ISLP).

4.1.3. Indicateurs généraux

- Nombre d'actions menées en service spécifique
- Nombre d'actions menées en Sv ordinaire (PMob, Proxi, UZC, SER)
- Outcome des Ctl (personnes, véhicules, objets contrôlés, saisies, fiches info, PV,...)
- Outcome des constats (Nb de traces exploitables, Nb de triptyques, Nb de descentes du Labo, Nb prélèvements ADN, Nb de préjudices retrouvés, Nb d'auteurs identifiés, Nb d'élucidations, Nb PV EPO – PV S – RIR – DOS , Nb revisites, Nb de PV de réunion de coordination, BSv) ;
- Nb de publications ;
- Nb de citoyens qui adhèrent aux projets de participation citoyenne ;
- Nb de folders distribués ;
- Nb d'agents de proximité formés en techno-prévention ;
- Nb de fausses alarmes ;

- Nb de systèmes placés.

4.1.4. Partenaires externes

Parquet, Juges d'instruction, bourgmestres, Pol Fed (CICA, CCPD, PJF), Gpt de Gendarmerie de la Meuse et des Ardennes, citoyens adhérents.

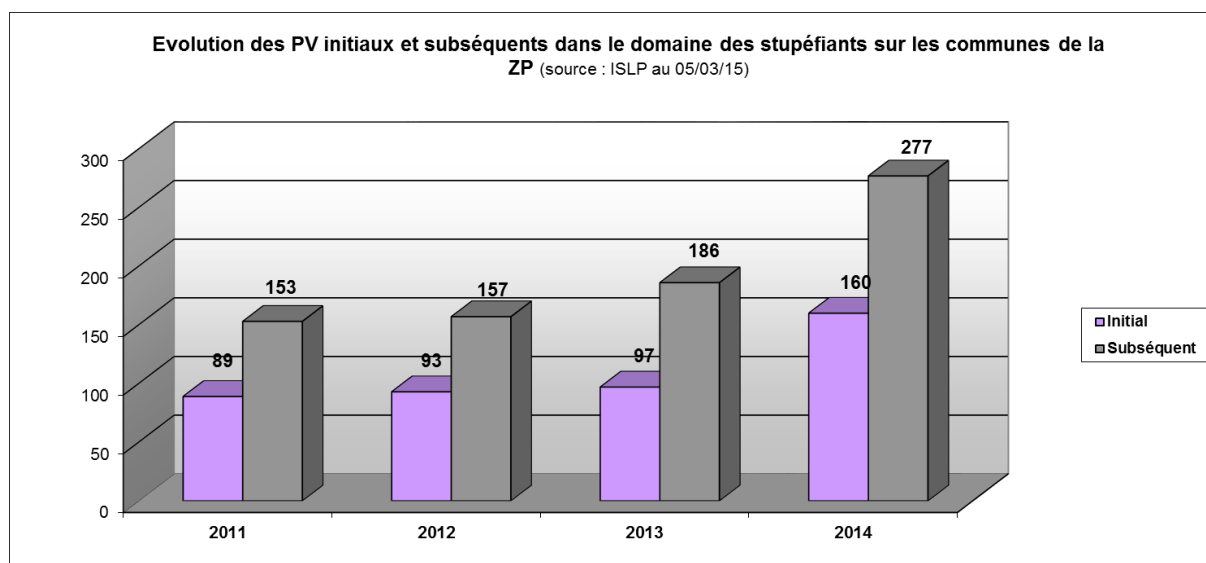
4.1.5. Partenaires internes

DirOps, BIZ, team management, Postes, UZC, SER.

4.2. Objectif stratégique 2 : Contribuer à maîtriser le phénomène des drogues en ciblant les dealers

4.2.1. Situation

La lutte contre le fléau de la drogue s'impose comme une évidence et constitue le second objectif stratégique de la zone de police de Gaume. Après une diminution régulière depuis plusieurs années, 2014 connaît une augmentation très importante¹⁸ de la verbalisation (dealing de cannabis, héroïne, cocaïne et ecstasy, découverte de « cannabi-cultures », consommations de stup par des mineurs, nouvelles substances). L'augmentation de l'activité policière repose aussi sur une collaboration accrue entre les différentes entités de notre zone (entre postes et section de recherche) ainsi que sur une confiance mutuelle. Dans un cadre préventif, le projet MEGA porté par les agents de proximité des postes et dispensé à 300 enfants de 6^{ième} primaire revêt dans ce cadre une dimension tout à fait particulière. Il devrait être prolongé par la mise en place de plates-formes pluridisciplinaires et un partenariat avec d'autres acteurs importants (écoles), notamment pour diminuer les risques.



4.2.2. Objectifs

1. Au niveau ILP :

- Mise en place d'un suivi zonal¹⁹ opéré par la SER en collaboration avec le BIZ et le CIA ;

¹⁸ En 2014, les PV initiaux et subséquents en matière de stupéfiants sont en hausse (97 initiaux en 2013 et 160 en 2014, soit + 65% ainsi que 188 subséquents en 2013 et 279 en 2014, soit +48%). Pour rappel, les PV en matière de stupéfiants sont plus le reflet de l'activité policière que du phénomène en soi. Ce sont principalement les PV de consommation de drogues qui ont augmenté et sont passés de 80 PV initiaux à 142, soit une hausse de 78%. Les PV initiaux pour vente, import/export et fabrication, quant à eux restent assez stables. Les rapports d'information (RIR) en matière de drogue rédigés sont en hausse en 2014 (33 en 2013 à 41 en 2014, soit une hausse de 24%).

¹⁹ faits,
auteurs potentiels,
lieux à risques,
modes opératoires.

- Transmission de l'info opérationnelle par le canal de la DirOps pour l'élaboration des BSv et des briefings Ops ;
 - En collaboration avec la Pol Fed, établir une image stratégique du phénomène stup afin de mieux orienter nos actions ;
2. Renforcer la dissuasion:
- Par le maintien et, si possible malgré le contexte budgétaire contraint, l'intensification des actions intégrées Stup à raison de 30 patrouilles spécifiques par an (Pat poste, SER – Poste, Rft CIK) ;
 - En rénovant les Ctl ciblés et préparés minutieusement en fonction des informations disponibles dans certains lieux (écoles, abords des écoles, Tp en commun, cafés, ...). Ces contrôles seront opérationnalisés dans des plans de manœuvre établis par ou en concertation étroite avec la Dir Ops à raison de minimum 6 opérations par an. ;
 - En redynamisant les Ctl opérés à l'occasion du service ordinaire, le cas échéant en coordonnant les activités de plusieurs services extérieurs soit au niveau du poste, soit au niveau de la Dir Ops (BSv, CR de Sv, outcome Ctl, Nb Sv coordonnés, RIR, PV,...) et s'appuyant sur la présence de gradés sur le terrain.
 - En améliorant l'efficacité des Ctl par l'utilisation de caméra ANPR et en optimisant l'appui canin (dualpurpose²⁰) ;
3. Au niveau enquête :
- Spécialiser au sein des postes un réseau de membres du personnel Ops chargés de mener des actions ciblées, en collaboration étroite avec le SER ;
 - Optimiser la fonction enquête en systématisant certains devoirs d'enquête (VDom en cas de Ctl positif, saisies, triptyque, auditions)
 - Systématiser le **Ctl BNG** lors des Ctl (inclus les domiciliations), accueil, constats, par les services extérieurs (Incl les services de proximité) et en stimulant l'échange et la remontée de l'information par l'utilisation des fiches Info ;
4. Sensibiliser, informer et conseiller les citoyens en :
- Diffusant des articles de prévention via les médias sociaux, des articles de presse en concertation avec le magistrat de presse du Parquet et les juges d'instruction (secret de l'instruction) ;
 - Redynamisant les partenariats dans le cadre de la PLP 41 ;
 - Poursuivant le projet de prévention MEGA dans les écoles primaires ;
 - Menant des actions de sensibilisation en concertation avec d'autres partenaires dans le respect des finalités propres des différents partenaires ;

4.2.3. Indicateurs généraux

- Nb lieux, personnes à surveiller ;
- Nb actions postes ;
- Nb actions mixtes poste – SER ;
- Nb actions intégrées poste – CIK ;
- Nb saisies ;
- Nb dealers identifiés ;
- Nb mandats d'arrêt ;
- Nb VDom ;
- Nb auditions ;
- Nb PV ;
- Nb triptyques ;
- Nb Pat spécifiques (Min 30/an) ;
- Nb Ops planifiées (Min 6/an) ;

²⁰ Le team canin de notre zone veillera à upgrader les chiens pour la recherche de base au niveau Stup.

- Nb services ordinaires coordonnés ;
- Nb fiches info
- Nb RIR
- Fmn dual purpose MCP ;
- Nb communication dans les médias sociaux et dans la presse ;
- Nb élèves sensibilisés via le projet MEGA ;
- Nb d'action de sensibilisation ;
- Nb partenaires PLP 41

4.2.5. Partenaires externes

Parquet, Juges d'instruction, bourgmestres, Pol Fed (CICA, CCPD, Analystes stratégiques, PJF) CAL, ODAS, Ecoles

4.2.6. Partenaires internes

DirOps, BIZ, team management, Postes, UZC, SER

4.3. Objectif stratégique 3 : Lutter contre l'insécurité routière, réduire les accidents de roulage avec lésions corporelles

4.3.1. Situation

Le réseau de la zone de police présente de nombreuses spécificités notamment des routes sinueuses bordées d'arbres, un réseau routier très étendu, des transhumances quotidiennes aux heures de pointe notamment vers le Luxembourg, un trafic lourd important se rendant vers des sites industriels majeurs (Burgo Ardenne, Jindal, Tp Charlier,...), des accidents avec gibier et des conditions climatiques parfois très difficiles. L'offre de service transport public est relativement faible.

La sécurité routière est la troisième priorité stratégique de la zone de police de Gaume. Le nombre d'accidents est relativement stable depuis 2012 ²¹.

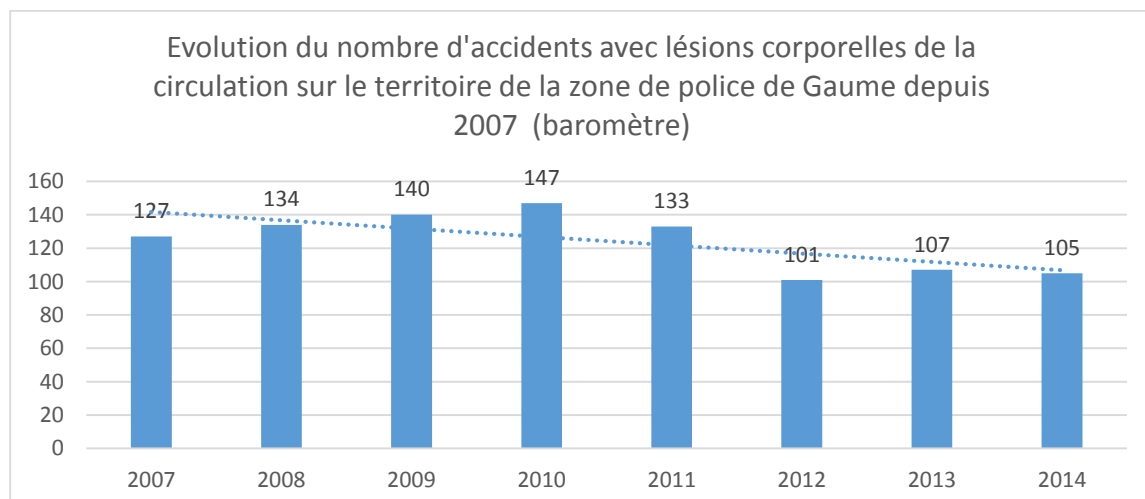
En 2014, la zone de police de Gaume **a constaté 105 accidents avec lésions corporelles** sur le territoire des sept communes qui constituent la zone (Chiny, Etalle, Florenville, Meix-devant-Virton, Rouvroy, Tintigny, Virton) et suite à ceux-ci nous déplorons **5 tués et 140 blessés** (dont 19 blessés graves). En 2013, il y a eu 138 victimes dont 7 tués. Ces chiffres sont donc assez stables depuis 2012. Malgré cette « stagnation » du nombre d'accidents, nous sommes loin des années « noires » de 2010, où nous comptons 147 accidents avec lésions corporelles dont 7 accidents mortels ou encore celle de 2006 où nous avons constaté 166 accidents avec lésions corporelles dont 11 accidents mortels !

Les principales causes des accidents avec lésions corporelles sont la perte de contrôle (vitesse), le non-respect des priorités et la distance entre usagers. En ce qui concerne les accidents avec dégâts matériels, nous constatons qu'un tiers de ceux-ci est dû à une traversée de gibier.

Une victime est toujours une victime de trop. Il convient donc de rester vigilant, de continuer à améliorer notre dynamique et maintenir nos efforts dans ce domaine. Il reste néanmoins pas mal d'efforts à fournir dans cette matière et ce, d'autant plus que l'année 2015 débute mal à ce niveau puisque nous déplorons déjà 3 accidents mortels (2 sur la commune de Tintigny et 1 sur la commune d'Etalle). C'est pourquoi cet objectif demeure un objectif stratégique.

Politique pour lutter contre la vitesse excessive en Gaume

Depuis le 1^{er} juillet 2012, la zone de police de Gaume s'est dotée de 10 boîtiers fixes pouvant accueillir à tour de rôle un radar répressif. La localisation de ces boîtiers a été déterminée lors de concertations impliquant les autorités communales, le Parquet, la police et le SPW et ce, sur base d'une étude approfondie des accidents avec blessés sur notre territoire. Les 10 zones retenues sont :



- commune de CHINY – PIN – RN 83, rue Albert 1° - BK 33,7, côté droit dans le sens FLORENVILLE vers ARLON où la vitesse maximale autorisée est de 70 km/h ;
- commune de CHINY – FRENOIS – RN 83 – BK 26,3, côté droit dans le sens FLORENVILLE vers ARLON, où la vitesse maximale autorisée est de 70 km/h ;
- commune de CHINY – MOYEN – RN 840 – BK 10,8, Avenue Germain Gilson, côté gauche dans le sens CHINY vers IZEL, où la vitesse maximale autorisée est de 50 km/h ;
- commune D’ETALLE – RN 87 – BK 15,9, rue Bellevue, côté droit dans le sens ETALLE vers HABAY, où la vitesse maximale autorisée est de 90 km/h ;
- commune de FLORENVILLE – RN 83 – BK 36,7, rue d’Arlon, côté droit dans le sens FLORENVILLE vers ARLON où la vitesse maximale autorisée est de 50 km/h ;
- commune de MEIX-DEVANT-VIRTON – HOUDRIGNY – RN 88 – BK 29,3, rue de la Fenderie, côté droit dans le sens VIRTON vers FLORENVILLE, où la vitesse maximale autorisée est de 50 km/h ;
- commune de ROUVROY – RN 871 – BK 2,4, Quartier des Ouyelis, côté droit dans le sens Belgique vers France où la vitesse maximale autorisée est de 50 km/h ;
- commune de TINTIGNY – RN 83 – BK 21,2, grand-rue, côté droit dans le sens FLORENVILLE vers ARLON où la vitesse maximale autorisée est de 50 km/h ;
- commune de Virton – ETHE – RN 82 – BK 24,3, rue de Rabais, côté droit dans le sens ARLON vers VIRTON où la vitesse maximale autorisée est de 50 km/h ;
- commune de VIRTON – GRANDCOURT – RN 879 – BK 27,8, rue de Longuyon, côté droit dans le sens de circulation France vers Belgique où la vitesse maximale autorisée est de 50 km/h.

Depuis sa mise en service, certains boitiers ainsi que le radar ont été plusieurs fois détériorés (dégradations volontaires) ce qui a entraîné des périodes d’inactivité du radar et ce qui transparait au niveau des résultats. A savoir que, depuis mi-avril 2014, 2584 véhicules ont été contrôlés en infraction. Le radar est donc toujours bien actif à l’heure actuelle. Nous regrettons toutefois une procédure de manipulation peu aisée de ce dernier par les collaborateurs.

La zone de police dispose également d’un radar **mobile** (ancré sur un de nos véhicules). Ce radar est toujours utilisé par nos services mais étant encore de l’ancienne génération, un nouveau radar mobile a été prévu au budget 2015 pour pourvoir à son remplacement.

En termes de résultats, en 2014, 4.507 PV/PI vitesse ont été rédigés ; 317 PV/PI pour alcool et 175 pour le non port de la ceinture²². Nous constatons également que 64% des perceptions immédiates sont réglées par le contribuable dans les 2 mois. Ce chiffre atteint 84% après un ou plusieurs rappels de la zone de police.

Cette année, la zone de police de Gaume signe une convention avec le centre Perex de la police fédérale afin que la rédaction et le suivi des PV relevés par nos radars soient pris en charge par ce service. Il en résultera un gain de capacité pour notre zone.

Les leçons à tirer

La problématique de l’insécurité routière est le 3^{ème} objectif prioritaire de notre zone et nous nous attachons à faire diminuer le nombre d’accidents avec lésions corporelles. Le nombre de tués nous interpelle. Dans l’analyse de la genèse des accidents, les causes des accidents sont souvent multifactorielles, dès lors il est également difficile de tirer leçon et de généraliser. Se pencher sur les accidents avec blessés graves permet d’alimenter une réflexion plus globale. La vitesse est la cause première de l’insécurité routière, la seconde étant l’alcool. Il va sans dire que la combinaison de ces deux facteurs aggrave les conséquences de manière exponentielle.

La relative stabilité de ces dernières années semble être une tendance nationale. Via la presse, la Belgique est souvent citée comme « mauvais élève » en ce qui concerne certains domaines de la

²² Chiffres sur base de l’ISLP de la ZP Gaume au 05/02/15

sécurité routière et les mauvaises habitudes du belge ne semblent pas s'améliorer et sont plutôt dans une phase de « stagnation ».

Bien décidés à ne pas revenir en termes de statistiques à ces années « noires » (2006 et 2010), nous mettons tout en œuvre au niveau préventif et répressif pour atteindre notre objectif. Les formations en matière de sécurité routière de la zone de police de Gaume, à savoir les formations au « Danger de la rue » et les « Journées sécurité routières à vélo », ont été dispensées dans la majorité des écoles primaires. L'ensemble des partenaires semble être satisfait de cette dynamique qui a formé en 2014 plus de 5000 jeunes. Néanmoins, il serait bon d'objectiver cette satisfaction et de prévoir une évaluation auprès de chaque école en 2015. En matière de prévention, notre zone de police a rédigé et publié 63 articles en 2014 et ce, notamment via Facebook, la presse écrite, les bulletins communaux, etc.

Nous ne sommes pas seuls à poursuivre cet objectif et nous adaptons notre politique en fonction de nos partenaires. Le Parquet notamment développe une politique de verbalisation et de poursuite dans laquelle il souhaite privilégier l'approche qualitative des constats ainsi que la portée pédagogique de l'intervention des autorités. A ce titre les contrôles avec interception sont privilégiés. Il convient de rester très attentif aux comportements des usagers et d'intensifier notre action et notre communication.

Actuellement, les Sanctions administratives communales ne permettent pas de sanctionner les « petits excès de vitesse ». Cela pourrait avoir un impact sur la vitesse moyenne générale qui reste, selon nous, la cause principale des accidents. Diminuer la vitesse permet de diminuer les accidents. A cela nous pouvons ajouter les vitesses inadaptées dans les quartiers de vie qui sont davantage des nuisances. Les SAC pourraient être un outil pour lutter efficacement contre le sentiment d'insécurité lié à la vitesse excessive. Il ne serait pas étonnant que le législateur aboutisse rapidement à une adaptation de la loi.

La base de données des usagers multirécidivistes et la procédure à suivre n'ont pas encore été mises en place et formalisées. La problématique des usagers multirécidivistes sera mise en œuvre dans le cadre d'une approche globale des auteurs récurrents (roulage, litiges familiaux, droit commun,...). Le Procureur du Roi insiste également sur les délais de transmission des PV.

4.3.2. Objectifs

1. Au niveau ILP :

- Mettre en place un monitoring quotidien des accidents et de leurs causes par le BIZ et la DirOps sur base des fiches information et des PV. Ce monitoring tiendra compte des aspects suivants : image dans le temps (jour/nuit, jour semaine/we), dans l'espace (axes), image des causes des accidents (vitesse, alcool, etc.), liste des auteurs multirécidivistes (voir infra) ;
- Présenter, sur base de ce monitoring, l'image et la cartographie du phénomène lors des réunions de coordination mensuelles ;
- Etablir une cartographie des accidents semestrielle et annuelle par la Dir Ops en concertation avec l'analyste stratégique de la Pol Fed ;
- Transmettre l'information (causes, circonstances particulières, météo, ...) par le canal de la Dir Ops vers l'UZC et les postes pour l'établissement des BSv et des briefings au sein des postes ;

2. Optimiser le constat par le recueil des éléments essentiels (cause(s) de l'accident) dans le cadre des services ordinaires et transmission de l'information à la Dir Ops;

3. Renforcer l'efficacité des contrôles par :

- Un commandement utile et une meilleure coordination au niveau Dir Ops en concertation étroite avec l'UZC pour l'établissement des BSv, la coordination et le suivi des actions de contrôles au niveau zonal (P Ex la campagne BOB) en veillant à engager sur le terrain les cadres moyens ;

- Le développement de nouvelles méthodes de contrôle par l'utilisation de nouveaux outils tels que samplings, crache-tests, radar mobile, analyseur de vitesse, caméra ANPR et aussi en étant créatif sur les endroits de contrôle soit au niveau poste, soit au niveau UZC ;
 - La consolidation de notre engagement opérationnel par une présence visible, efficace et ciblée :
 - Les contrôles poids-lourds à raison de Min 2 actions / an (en concertation avec la WPR Lux) ;
 - Les contrôles de nuits de we ciblant l'alcool au volant à raison de Min 6 actions / an ;
 - Les contrôles au moment des transhumances (Hr de pointe) à raison de Min 36 actions / an ;
 - Les contrôles avec le radar et avec interception à raison de Min 40 actions / an ;
 - Les contrôles **anonymes ciblant** les comportements à risque ;
 - Notre participation aux diverses actions (IBSR, BOB, etc.).
 - La mise en place et/ou participation à des actions ciblées avec nos partenaires étrangers (actions mixtes ou actions coordonnées, win-win).
4. Participer activement et de manière constructive de la cellule team management et du responsable de l'UZC aux réunions de concertation organisées par le Parquet provincial.
 5. Optimiser l'enquête/le suivi par
 - L'établissement d'une convention avec le centre PEREX pour la prise en charge des PV radars et continuation de la procédure des rappels par le BIZ ;
 - Un partenariat avec le Parquet quant à la mise en place d'une liste d'auteurs multirécidivistes et de son utilisation (actions ciblées et caméras ANPR).
 6. Sensibiliser, informer et conseiller les citoyens et suscitant l'adhésion par :
 - Le maintien des formations dans les écoles et la mise en place d'une procédure d'évaluation du projet auprès de notre public cible et de nos partenaires ;
 - La rédaction d'articles de prévention en matière de sécurité routière en utilisant tous les canaux à notre disposition (médias sociaux, presse écrite, bulletins communaux, site internet, etc.).

4.3.3. Indicateurs

- Nb accidents avec LC/tués;
- Nb de réunions de coordination;
- Nb actions (cfr supra)
- Nb de cartographies
- Nb de Ctl
- Nb de formations
- Nb écoles sensibilisées
- Nb élèves sensibilisés
- Nb évaluations (indice de satisfaction)
- Nb publications
- Outcome Ctl (Nb Ctl, ETT, PI, PV, retraits PC, ...)

4.3.4. Partenaires externes

Parquet, écoles, police fédérale (Perex, DGA, DCA).

4.3.5. Partenaires internes

Postes, UZC, Dir Ops, Team management

4.4. Point d'attention particulier 1 : Prévenir le processus de radicalisation

4.4.1. Situation

Présence d'une mosquée à Virton et d'une communauté musulmane relativement importante, calme. A prendre en considération, la proximité du milieu tchétochène arlonais plus important et mobile, ainsi

que la proximité immédiate avec la France, notamment Longwy et Charleville. Signalons la présence d'une communauté étrangère (+/- 350 personnes) domiciliée à Virton suite à l'obtention d'un permis de séjour (Fédasil).

4.4.2. Objectifs

1. Au niveau ILP :

- Créer une Task Force zonale ²³ afin d'évaluer et suivre le phénomène (accréditation des membres de cette TFZ) ;
- Désigner un référent « radicalime » au sein de la zone de police ;
- Participer activement à la TFL provinciale (PR, Pol Fed, Pol Loc, SE, SGRS)
- Redynamiser l'échange d'Info avec les partenaires policiers (up-down) ;
- Identifier les bonnes pratiques ;
- Solliciter la participation étrangère à des formations communes ;
- Présenter les EEI recueillis en réunion de coordination et en assurer le suivi Ops ;
- Suivre les personnes et les groupements et implémenter l'application PGP à la zone de police de Gaume en concertation avec le DirCo.

2. Assurer et dynamiser l'effort de recherche à proximité des lieux de cultes et des écoles et à l'occasion d'évènements culturels particuliers tels que les projections de film, expositions, débats, festivals, ... au niveau poste et SER en concertation avec la Dir Ops et le cas échéant assurer la sécurité de l'évènement.

3. Avec l'appui de la DPL, assurer le suivi de la formation COPPRA à tous les agents de proximité, chefs poste et chefs proxi, membres de la TFZ et en y associant des policiers français.

4.4.3. Indicateurs :

- Fiches Info ;
- RIR ;
- PV ;
- Personnes, lieux suspects
- Nb réunions task force zonale

4.4.4. Partenaires externes

Sgrs, SE.

4.4.5. Partenaires internes

4.5. PAP 2 : Vente d'alcool chez les jeunes

4.5.1. Situation

Soirées festives

Demande des autorités communales et des milieux associatifs

4.5.2. Objectif

Chaque organisateur de soirée festive doit introduire sa demande ou à tout le moins annoncer son organisation auprès du bourgmestre. Idéalement, un dossier de sécurité reprenant les éléments essentiels d'information (assistance prévue, h de fermeture, responsabilité civile, parkings, voies d'accès, personnes de contact, stewards, société de gardiennage,...) doit être établi. Même si une professionnalisation accrue de l'offre de service peut toujours être envisagée, la gestion de ces

²³ Le référent « radicalisme » zonal, le chef de Corps, Dir Ops, Offr Jud, un MP SER

événements fait l'objet d'un suivi mensuel par la Dir Ops afin de garantir la sécurité des citoyens tout en étant optimal dans l'engagement des moyens.

Plus spécifiquement toutefois, la zone de police de Gaume veut s'engager pour veiller au respect de la législation relative à la vente d'alcool aux mineurs.

1. Maintenir au niveau de la Dir Ops la gestion des événements pour orienter les Ctl et ne pas engager des moyens inutiles (PMob, Sv spécifiques). Présentation mensuelle en réunion de coordination par la Dir Ops ;
2. **Proposer l'uniformisation des procédures** d'autorisation communale en créant/adaptant un vademecum visant à mieux encadrer l'organisation des soirées festives. Ce vademecum serait annexé au Règlement Général de Police afin de donner un caractère plus contraignant à la préparation des soirées festives. Une concertation avec les autres disciplines est souhaitable (formulaires).
3. Intégrer ce vademecum dans les SAC ;
4. Mener des actions de dissuasion ciblées en collaboration avec le SPF Santé et les autorités locales
5. Mener une campagne d'information des organisateurs de soirées festives en concertation avec les partenaires.

Indicateurs :

- Nb de demandes d'autorisation ;
- Nb de PV SAC ;
- Nb d'actions de dissuasion ;
- Outcome des actions de dissuasion.

4.6. PAP 3 : Nuisances et incivilités

1. Au niveau ILP, redynamiser la concertation avec les autorités administratives:
 - En formalisant les contacts entre le chef poste et le bourgmestre (réunion hebdomadaire);
 - En veillant à informer la Dir Ops (gestion des événements) notamment des mesures prises au niveau du poste ;
2. Intensifier la présence visible ciblée ;
3. Constater les nuisances et incivilités (SAC) en concertation avec les bourgmestres ;
4. Sensibiliser les membres du Conseil Zonal de Sécurité et les membres du Conseil de police à la procédure SAC et formaliser le protocole avec le PR.

4.7. PAP 4 : Football

4.7.1. Situation

Une gestion négociée optimale des matches de football du championnat de 2ème Division à Virton, nécessite que tous les intervenants policiers travaillent dans un cadre de référence. Le club de Virton a l'ambition de monter en division 1.

4.7.2. Objectifs

1. Au niveau ILP, fonder l'engagement des moyens sur une analyse de risques professionnelle en :
 - Organisant une réunion de coordination avec les différents acteurs pour notamment valider le niveau de risques (pouvoir disposer des informations pertinentes avant les matches). En fonction du niveau de risque, trois situations possibles :
 - Les matchs qualifiés « sans risque » ;
 - Les matchs qualifiés « niveau moyen de risque » ;
 - Les matchs qualifiés « niveau haut risque ».

- Assurant la recherche de l'Info avant, pendant et après les matches (en particulier encadrer les noyaux durs ou les groupes à risque) ;
- 2. Formaliser un protocole avec la Pol Fed notamment pour la problématique des appuis (qualitatifs et quantitatifs : team preuve, WPR, CIK) afin de disposer d'une vision commune sur la nature des renforts de la police fédérale;
- 3. Etablir une note de vision en interne (Dir Ops afin de déterminer le commandement opérationnel en fonction du risque) ;
- 4. Accompagner les matches en assurant le commandement opérationnel au niveau du poste de commandement ;
- 5. Mener des actions réfléchies, ciblées, proportionnelles afin de limiter autant que faire se peut l'escalade, les dommages et les nuisances ;
- 6. Assurer la formation des stewards du club.

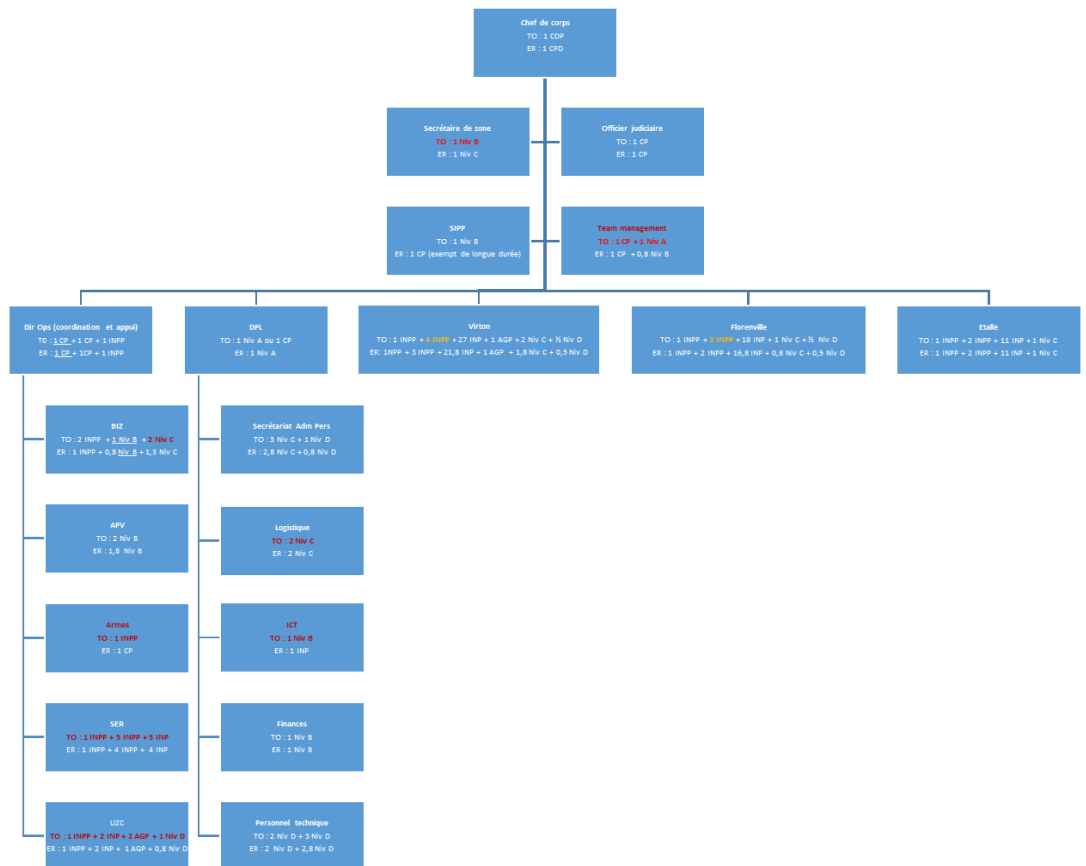
5. Les moyens

5.1. Les moyens humains

Le TO proposé est le suivant :

Grades	TO proposé	TO actuel
CDP	1	1
CP	4	4
INPP	21	20
INP	64	65
AGP	3	3
Niv A	2	1
Niv B	7	6
Niv C	11	11
Niv D	8	9
Total	93 Ops 28 Calog	93 Ops 27 Calog

L'organigramme est le suivant :



La capacité opérationnelle (effectif réel) sera limitée à 85 membres du personnel ²⁴(chef de corps inclus). Les deux détachés CIC Lux ne sont pas comptabilisés dans ce TO.

La capacité Calog (effectif réel) sera limitée à 25 FTE. ;

La répartition CALOG et OPS au 01/03/2015 par grades et niveaux est la suivante :

Grades / niveaux	Nombre de personnes	Valeur temps de travail en ETP	Remarques
CDP	1	1	
CP	6	6	
INPP	18	18	
INP	56	55.6	Y compris les 2 détachés IN et non compris les 2 détachés CIC
AINP	1	1	
AGP	2	2	
TOTAL OPS	84	83.6	
Niveau A	1	1	
Niveau B	5	4.4	
Niveau C	12	10.9	
Niveau D	12	8.36	
TOTAL CALOG	30	24.66	
TOTAL GENERAL	114	108.26	

L'augmentation de la masse salariale est limitée par :

- Le non remplacement des membres du Calog admis à la retraite ;
- La réduction du nombre de commissaires (lors des départs à la retraite) ;
- L'objectif de diminution des heures supplémentaires de 6.224 unités en 2014 à 4.331 unités en 2015 ce qui représente une économie de 1.893 heures (donc 39.477,61 €)
- La limitation annoncée de la cotisation pension à 38.5 % au lieu de 40.00 % comme initialement prévu par l'ONSSAPL

5.2. Les moyens matériels et financiers

La logistique, la gestion des véhicules et des infrastructures vont de pair avec une politique de gestion de l'énergie et de maîtrise des coûts. La réduction des dépenses en énergie (eau, mazout, électricité) est nécessaire.

Certains frais de fonctionnement seront compressés par des « cost cutting measures » afin de diminuer drastiquement les dépenses. Il est permis de penser de diminuer les frais :

- de fournitures administratives,
- de téléphonie,

²⁴ Inclus les deux détachés GRG et exclus les deux détachés structurels CIC payés par la Pol Fed.

- de publications,
- d'armement,
- de sécurité routière,
- d'entretien des bâtiments,
- et enfin de chauffage des bâtiments.

Des actions de sensibilisation devront être prises (avec des indicateurs) pour tendre vers plus de rigueur dans l'utilisation du charroi et des consommables par les membres du personnel. Le suivi des factures gsm, les pertes et les dégradations de matériel seront examinées à la loupe.

La mise en place d'un plan pluri annuel de gestion parc auto visant à réduire le nombre de véhicules de 10 % est à l'ordre du jour. Un cahier des charges afin de réduire les frais d'assurances sera également proposé à l'approbation du Collège de police.

La politique de gestion de la dette devra également être poursuivie afin de continuer à diminuer l'endettement de la zone de police de Gaume (hors investissement immobilier). Cette politique pourrait sérieusement être mise à mal si dans les prochaines années, la zone de police ne dégageait plus de boni à l'ordinaire ou si les communes ne devaient pas suffisamment anticiper les dépenses en adaptant prudemment les dotations communales.

Liste des principales abréviations utilisées

BIZ : Bureau d'information zonale
BSv : Bulletin de Service
CCPD : Bureau commun policier et douanier de Luxembourg
CIA : Carrefour d'information d'arrondissement
CIC : Centre d'information et de communication (101)
CICA : CIC + CIA
CIK : Corps d'intervention (police fédérale)
COPPRA : Community policing preventing radicalization and terrorism
Dir Ops : Direction des opérations
DOS : Dossiers judiciaires
EEI : Élément essentiel d'information
ETT : Ethylotest
ILP : Intelligence Led Policing
MCP : Maître-chien de patrouille
MEGA : Mon engagement pour l'avenir
OS : Objectif stratégique
PAP : Point d'attention particulière
PC : Permis de conduire
PGP : Programme « Personnes – Groupements »
PJF : Police judiciaire fédérale
PZS : Plan zonal de sécurité
RAR : Rapport administratif
RIR : Rapport d'information
SAC : Sanctions administratives communale
SE : Sureté de l'Etat
SER : Section locale d'enquête et de recherche
SGRS : Service généraux de renseignements
SIPP : Service interne de protection et de prévention
TFL : Task force provinciale
TFZ : Task force zonale
Tp : Transport
UZC : Unité zonale de circulation
WPR : Police des autoroutes